



Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE D'ENTREVAUX

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/12/2021 N°12

L'an deux mille vingt et un et le treize du mois de décembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la salle polyvalente en raison de la situation sanitaire, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Lucas GUIBERT, Maire.

Etaient présents : P. BOYRON, H. CASPARI, M. CHRISTIAN, D. COTTON, G. DONNINI, F. FERAUD, M. GENIEYS, J. GIVERSO, S. LECAS, V. TASSIN.

Absents : F. ROUGEAUD,

Pouvoirs : Eric BONIFASSI a donné pouvoir à Lucas GUIBERT.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation de la modification des statuts SIERT.**
 - **Retrait SIERT.**
 - **Décision modificative M 14.**
 - **Tarif emplacement taxi.**
 - **Convention déneigement.**
 - **Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.**
 - **Motion communes forestières.**
 - **Questions diverses.**
-

Secrétaire de Séance : Daniel COTTON.

Rédaction : Christine ROBARDET.

1) APPROBATION DE LA PAGE DES SIGNATURES ET DU PROCES VERBAL DU 18 OCTOBRE 2021.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à parapher la page des signatures et le procès-verbal du 18 octobre 2021. Ces documents sont adoptés à l'unanimité.

2) APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS SIERT.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la situation avec le SIERT à savoir les deux appels interjetés par la commune à la fois sur les statuts et les cotisations. Il informe le conseil municipal qu'une nouvelle sollicitation pour modification des statuts a été reçue de la part du SIERT.

Il est proposé de tenir la même ligne que pour la première modification à savoir la désapprobation de ces statuts.

Afin que le conseil municipal délibère en toute connaissance de cause il donne lecture du projet de délibération. Sans question cette délibération est proposée au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Monsieur Stéphane Lecas s'abstient.

3) RETRAIT SIERT.

Monsieur le Maire rappelle les problématiques avec le SIERT et fait part des échanges avec l'avocat de la commune. Il propose au conseil municipal d'engager une procédure de retrait du dit syndicat pour marquer notre désapprobation et rappelle au conseil que cette demande de retrait n'est pas automatique et nécessite l'accord du SIERT et des communes membres selon une méthode de calcul définie par le CGCT.

Monsieur Stéphane Lecas demande ce que cela va engendrer car la commune devra payer une quote-part importante, qu'il s'est renseigné, que la commune devra payer 48 000 € de cotisation en 2022 ainsi qu'une part de l'emprunt en cours au SIERT. D'autre part nous pouvons avoir une demande de compensation de la part des communes membres qui pourrait s'élever à 100 000 €.

Hélène Caspari souligne que si la commune ne sort pas du syndicat elle payera plus de 400 000 € sur 10 ans.

François Feraud fait remarquer que, sans sortie, les cotisations auront coûté plus de 142 000 € sur 3 ans, entre 2020 et 2022.

Monsieur le Maire rappelle que dans la situation actuelle, il a le sentiment que Entrevaux paye les factures de fonctionnement des autres communes du syndicat.

François Feraud se dit étonné de la position de Stéphane Lecas qui souhaitait sortir du syndicat et dont les propos de ce jour sont plus que modérés et d'autre part ne peut admettre qu'Entrevaux paye pour la Rochette et d'autres communes. Egalement sur le fonctionnement c'est normal mais en investissement si une commune décide de réaliser de gros investissements la répartition du coût sur Entrevaux est anormale.

Hélène Caspari souligne qu'Entrevaux est la commune la plus impactée dans ce syndicat.

Stéphane Lecas maintient sa position pour trouver la meilleure solution en solidarité avec tout le monde.

Monsieur le Maire conclut la discussion en rappelant qu'avant 2015 notre cotisation s'élevait à environ 25 000 € représentant 15 000 € d'électricité, 5 000 € de maintenance et 5000 € de frais divers d'entretien. Aujourd'hui on passe à 48 000 € du fait de la mutualisation des frais d'investissement et d'un calcul du montant de cotisation que la commune conteste.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération.

François Feraud rapporte un élément concernant le conseil municipal d'Annot et notamment l'opposition qui a voté contre la modification des statuts. Il demande à ce que le tableau des 5 ans soit transmis au conseil municipal. Paola Boyron demande combien va coûter la sortie car sans cela on ne va pas savoir si c'est judicieux ou pas et souligne que la sortie impliquera de payer seul les investissements et le fonctionnement.

Monsieur le Maire donne son point de vue et soumet une estimation à 70 000 € et d'autre part il reste quand même une interrogation en sortant à savoir si la commune serait subventionnée de la même façon au niveau des investissements. Joël Giverso trouve qu'il n'y a pas assez d'éléments pour délibérer ce soir.

Il est procédé au vote.

Paola Boyron s'abstient. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4) DÉCISION MODIFICATIVE M 14.

Monsieur le Maire expose que l'on a été destinataire par la CCAPV d'un titre de recettes de 15 908,63 € pour l'Accueil Collectif de Mineurs de 2020. Il explique que la commune a continué par convention à gérer l'ACM en 2019, sans modification des Attributions de Compensation de la commune sur cet exercice-là. Cependant la CCAPV a pris effectivement la gestion de la compétence ACM en 2020 sans déduire le coût du fonctionnement ACM des Attributions de Compensation versées à Entrevaux en 2020 comme le veut la Loi. Il y a lieu de régulariser cette somme et la CCAPV nous la réclame aujourd'hui. Il manque ainsi 12 000 € sur le chapitre 65 pour pouvoir s'acquitter de cette somme.

Il est proposé une décision modificative déduisant le 617 pour alimenter le 65.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

5) TARIF EMPLACEMENT TAXI.

Monsieur le Maire rappelle la délibération fixant le tarif pour un emplacement taxi qui date d'il y a 10 ans. Le montant actuel est de 1 000 €. Il proposerait 1 200 €. Il expose également la vente de la licence par Monsieur Ledoux.

Ce sujet a été abordé en réunion adjoints et il était demandé de pouvoir indexer le tarif de l'emplacement. Renseignements pris, cette éventualité n'est pas possible sur le domaine public. Monsieur Gérard Donnini souhaite un comparatif car par exemple sur Nice c'est très cher. Il propose d'augmenter de 300 €.

Il est proposé 1 300 € et de revenir régulièrement sur le tarif de l'emplacement. Monsieur François Feraud sollicite une modification de l'emplacement à savoir vers la pharmacie où l'ouverture de portière est plus aisée.

6) CONVENTION DÉNEIGEMENT.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le fonctionnement du déneigement sur la commune et notamment l'appel à des entreprises privées pour les extérieurs. Il expose que le cadre délibératoire est obsolète est qu'il convient de délibérer afin de l'autoriser à signer les conventions.

Daniel Cotton demande si ces déneigements sont satisfaisants. Gérard Donnini souligne que la lame de Monsieur Magnan enlève mal la neige. Stéphane Lecas demande s'ils sont réactifs à n'importe quel moment. Monsieur le Maire leur précise que dans l'ensemble ça se passe bien.

7) PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS.

Il s'agit là de prendre connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Cette présentation fait l'objet d'un vote à l'unanimité.

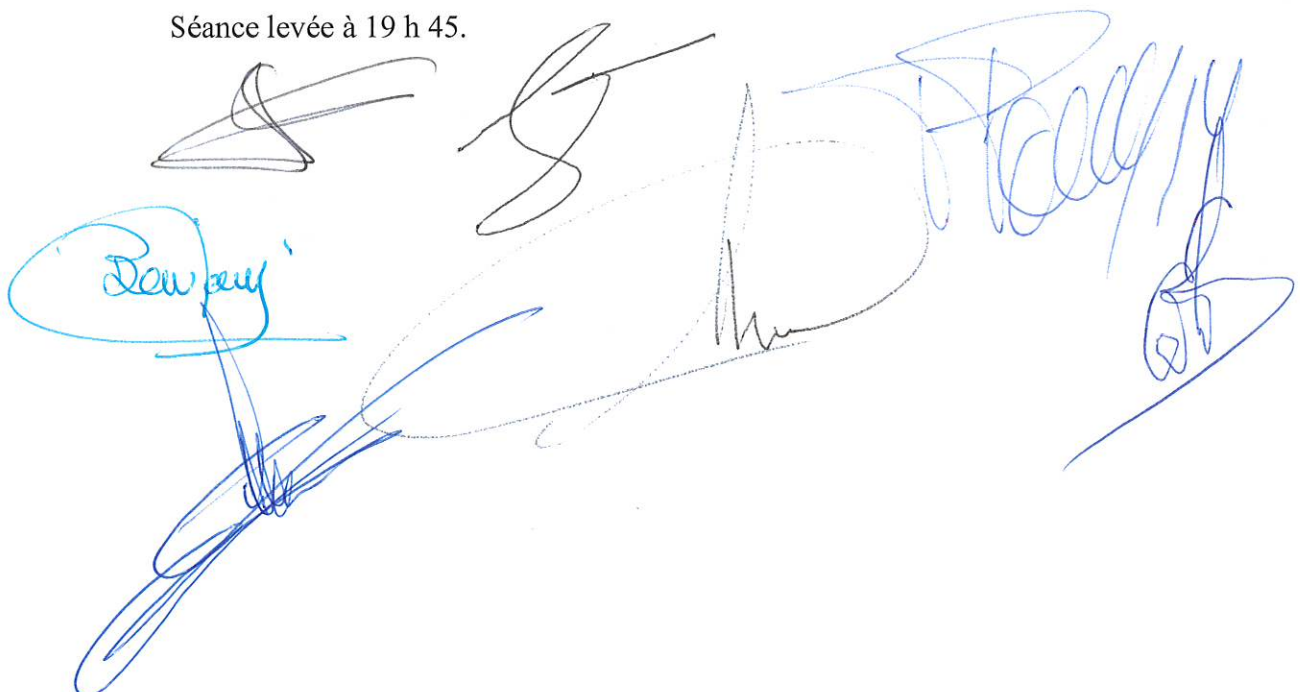
8) MOTION COMMUNES FORESTIÈRES.

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de motion par les communes forestières qui souhaitent refuser les décisions gouvernementales d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes forestières au financement de l'Office National des Forêts. Ceci engendrerait une augmentation des cotisations pour les communes.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

9) QUESTIONS DIVERSES.

Séance levée à 19 h 45.

The image shows several handwritten signatures in blue ink. One signature on the left is clearly legible and reads "Dewaux". There are several other signatures, some of which are more stylized and difficult to read. The signatures are scattered across the bottom half of the page.